



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Multigrease

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                        |   |
|------------------------|---|
| Nom du produit         | Multigrease   |
| Numéro du produit      | 73073021022,73073020022,73073024022,73073028022,72473301022,72473050031 |
| Identification interne | BFC   |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| Utilisations identifiées | Graisse. |
|--------------------------|----------|

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                      |   |
|----------------------|---|
| Fournisseur          | A Holts Car Care Product<br>Holt Lloyd International Ltd<br>Barton Dock Road<br>Stretford<br>Manchester<br>M32 0YQ - England, UK<br><br>+44 (0) 161 866 4800<br>FAX +44 (0) 161 866 4854<br>www.holtsauto.com |
| Personne à contacter | Contact Email address: info@holtsauto.com   |

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Numéro d'appel d'urgence          | FR - INRS Tél :+33 (0)1.45.42.59.59 24hrs   |
| Numéro d'appel d'urgence national | <a href="http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks">http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks</a> |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

|                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| Dangers physiques             | Aerosol 1 - H222, H229   |
| Dangers pour la santé humaine | STOT SE 3 - H336         |
| Dangers pour l'environnement  | Aquatic Chronic 3 - H412 |

|   |                 |
|---|-----------------|
| Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | F+;R12. R52/53. |
|---|-----------------|

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Multigrease

### Pictogramme de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH208 Contient du Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-C14 alkyl (branched).. Peut produire une réaction allergique.

### Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P405 Garder sous clef.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

### Contient

Hexane, mixture of Isomers (containing <5% n- hexane EEC No. 203-777-6, N-HEXANE, PENTANE

### 2.3. Autres dangers

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>BUTANE</b>         | <b>30-60%</b>                                      |
| Numéro CAS: 106-97-8  | Numéro CE: 203-448-7                               |
| <b>Classification</b> | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> |
| Flam. Gas 1 - H220    | F+;R12   |
| Press. Gas            |  |

## Multigrease

|   |                      |   |
|---|----------------------|---|
| <b>Hexane, mixture of Isomers (containing &lt;5% n- hexane EEC</b>  |                      | <b>10-30%</b>   |
| <b>No. 203-777-6</b>  |                      |   |
| Numéro CAS: 107-83-5  | Numéro CE: 203-523-4 |   |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Asp. Tox. 1 - H304<br>STOT SE 3 - H336<br>Aquatic Chronic 2 - H411  |                      | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b><br>Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.                       |
| <b>CYCLOPENTANE</b>   |                      | <b>1-5%</b>   |
| Numéro CAS: 287-92-3  |                      | Numéro CE: 206-016-6  |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Aquatic Chronic 3 - H412  |                      | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b><br>F;R11 R52/53  |
| <b>N-HEXANE</b>   |                      | <b>1-5%</b>   |
| Numéro CAS: 110-54-3  |                      | Numéro CE: 203-777-6  |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Repr. 2 - H361f<br>Asp. Tox. 1 - H304<br>STOT SE 3 - H336<br>STOT RE 2 - H373<br>Aquatic Chronic 2 - H411 |                      | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b><br>F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R65,R48/20 Xi;R38 R67<br>N;R51/53 |
| <b>PENTANE</b>  |                      | <b>1-5%</b>   |
| Numéro CAS: 109-66-0  |                      | Numéro CE: 203-692-4  |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Asp. Tox. 1 - H304<br>STOT SE 3 - H336<br>Aquatic Chronic 2 - H411  |                      | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b><br>F+;R12 Xn;R65 R66 R67 N;R51/53                              |

## Multigrease

|   |  |                      |
|---|--|----------------------|
| <b>Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-C14 alkyl (branched)).</b> |  | <b>&lt;1%</b>        |
| Numéro CAS: —   |  | Numéro CE: 931-384-6 |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 3 - H226<br>Eye Dam. 1 - H318<br>Skin Sens. 1 - H317<br>Acute Tox. 4 - H302<br>Aquatic Chronic 2 - H411             | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b><br>Xn;R22. Xi;R41. N;R51/53. R10,R43. |                      |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>       | Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement. |
| <b>Ingestion</b>        | Non pertinent.   |
| <b>Contact cutané</b>   | Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.  |
| <b>Contact oculaire</b> | Si du liquide est entré en contact avec les yeux, procéder comme suit. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b> | Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume. |
|---------------------------------------|---|

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Dangers particuliers</b> | Risque d'explosion à la chaleur. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. |
|-----------------------------|--|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|  |  |
|--|--|
| <b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b> | Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. |
|--|--|

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Multigrease

### Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Précautions de stockage

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Valeurs limites d'exposition professionnelle

###### BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

###### CYCLOPENTANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 600 ppm 1720 mg/m<sup>3</sup>

###### N-HEXANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 170 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

###### PENTANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 600 ppm 1800 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

###### Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

###### Équipements de protection



###### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

###### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

## Multigrease

|  |  |
|--|--|
| <b>Protection des mains</b>                    | Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). EN374   |
| <b>Autre protection de la peau et du corps</b> | Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.  |
| <b>Mesures d'hygiène</b>                       | Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| <b>Protection respiratoire</b>                 | Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.   |

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| <b>Aspect</b>             | Aérosol.              |
| <b>Point d'éclair</b>     | <1°C                  |
| <b>Pression de vapeur</b> | >300 kPa @ °C         |
| <b>Densité relative</b>   | <1 @ °C               |
| <b>Solubilité(s)</b>      | Insoluble dans l'eau. |

#### 9.2. Autres informations

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts minéraux.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>Inhalation</b>     | Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses. Peut provoquer une irritation des yeux et du système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. |
| <b>Ingestion</b>      | Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.  |
| <b>Contact cutané</b> | Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.  |

## Multigrease

**Contact oculaire** Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

|                  |      |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1950 |
| N° ONU (IMDG)    | 1950 |
| N° ONU (ICAO)    | 1950 |
| N° ONU (ADN)     | 1950 |

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (IMDG)    | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (ICAO)    | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (ADN)     | AEROSOLS |

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| Classe ADR/RID             | 2.1 |
| Code de classement ADR/RID | 5F  |
| Etiquette ADR/RID          | 2.1 |
| Classe IMDG                | 2.1 |
| Classe/division ICAO       | 2.1 |
| Classe ADN                 | 2.1 |

#### Etiquettes de transport



## Multigrease

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) None

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (IATA) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

Législation UE Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.  
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

Classification de danger pour l'eau WGK 2

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision Le changement de nombre de référence

Date de révision 30/09/2015

Révision 5

Remplace la date 29/10/2014

Numéro de FDS 10640

## Multigrease

|   |  |
|---|--|
| <b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>  | R10 Inflammable.   |
|   | R11 Facilement inflammable.  |
|   | R12 Extrêmement inflammable.   |
|   | R22 Nocif en cas d'ingestion.  |
|   | R38 Irritant pour la peau.   |
|   | R41 Risque de lésions oculaires graves.  |
|   | R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.   |
|   | R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.                               |
|   | R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
|   | R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.   |
|   | R62 Risque possible d'altération de la fertilité.  |
|   | R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.   |
|   | R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |
|   | R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.   |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>   | H222 Aérosol extrêmement inflammable.  |
|   | H225 Liquide et vapeurs très inflammables.   |
|   | H226 Liquide et vapeurs inflammables.  |
|   | H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.   |
|   | H302 Nocif en cas d'ingestion.   |
|   | H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                                       |
|   | H315 Provoque une irritation cutanée.  |
|   | H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  |
|   | H318 Provoque des lésions oculaires graves.  |
|   | H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
|   | H361f Susceptible de nuire à la fertilité.   |
|   | H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.          |
|   | H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
|   | H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| EUH208 Contient du Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-C14 alkyl (branched).. Peut produire une réaction allergique. |  |